



La Confédération Générale du Travail

« Pour un service public de l'Équipement et de
l'Environnement au service du public »

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1311 du 22 OCTOBRE 2008

Sommaire

	<u>PAGES</u>
1. Agenda	2
2. Infos brèves	2
3. DÉLOCALISATION	
- Courrier du Secrétaire Général du Ministère	3-4
- Tract : La statistique publique en grève... y compris celle du MEEDDAT	5-6
- Motion de l'Assemblée Générale des personnels du SETRA	7-8
- Pétition du LCPC	9
4. COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA C.G.T. MÉTÉO	10
5. COURRIER DES FÉDÉRATIONS C.G.T. EQUIPEMENT-ENVIRONNEMENT ET FINANCES AU MINISTRE BORLOO CONCERNANT LES D.R.E.A.L.	11
6. R.G.P.P. ET CIRCULAIRE FILLON DU 7 JUILLET 2008	
- Note explicative et démarche revendicative de la Fédération	12-13
- Brochure confédérale sur la R.G.P.P.	14-24
- Communiqué fédéral sur la circulaire FILLON du 7 juillet	25-26
7. ACTION CONTRE LA SUPPRESSION DE L'A.M.D.	
- Lettre du Président du C.I.A.S. aux pensionnés	27
- Lettre-type aux parlementaires	28

Bulletin hebdomadaire de liaison, de documentation et d'information syndicale de la Fédération Nationale CGT de l'Équipement et de l'Environnement – Siège social : 263, rue de Paris - Case 543 – 93515 MONTREUIL CEDEX – Imprimé dans nos locaux – Téléphone : 01.48.18.82.81 – Télécopie : 01.48.51.62.50 – E-mail : fd.equipement@cgt.fr - Site Internet : www.equipement.cgt.fr - Directeur de publication : J.M. RECH – abonnement annuel : 5,34 € plus numéros spéciaux : 8,23 €- CPPAP : 0709 S 06937. ISSN 1277-6459



AGENDA

Octobre 2008

Mercredi 22 octobre 2008

Réunion Groupe de travail « Prévention des risques suicidaires »

Jeudi 23 octobre 2008

Bureau Fédéral

Vendredi 24 octobre 2008

Réunion du groupe de pilotage de la Protection Sociale Complémentaire du MEEDDAT

Lundi 27 octobre 2008

Rencontre des fédérations CGT, FO et CFDT Sur l'Action Sociale

Mardi 28 octobre 2008

Commission Exécutive de l'UGFF

Mardi 28 octobre 2008

Comité de Suivi du Plan Triennal d'Insertion des Travailleurs Handicapés

Mercredi 29 octobre 2008

Secrétariat fédéral

Mercredi 29 octobre 2008

Réunion avec le MEEDDAT sur l'Action Sociale

Vendredi 31 octobre 2008

Réunion du Collectif Fédéral des originaires d'Outre Mer

Novembre 2008

Mardi 4 Novembre 2008

Réunion du CCAS

Mercredi 6 Novembre 2008

Secrétariat Fédéral

Mercredi 6 Novembre 2008

Elections CAP CTP CHS dans les Collectivités

Vendredi 7 Novembre 2008

Réunion Groupe d'Echanges du MEEDDAT

Jeudi 13 Novembre 2008

CTPM



INFOS BREVES

Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire

- Arrêté du 29 septembre 2008 autorisant au titre de l'année 2009 l'ouverture de l'examen professionnel d'accès au grade de chargé d'études documentaires principal de 2^{ème} classe du corps interministériel des chargés d'études documentaires.
- Arrêté du 9 septembre 2008 modifiant l'arrêté du 29 novembre 2001 fixant la liste des emplois ouvrant droit à la nouvelle bonification indiciaire au titre de la politique de la ville dans les services du Ministère de l'Equipeement, des Transports et du Logement.
- Arrêté du 3 octobre 2008 autorisant au titre de l'année 2008 l'ouverture d'un concours sur titres d'Inspecteur de l'Equipeement du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire et fixant le nombre de postes.
- Arrêté du 29 septembre 2008 autorisant au titre de l'année 2008 l'ouverture d'un examen professionnel spécifique de techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile ouvert aux agents non titulaires de la collectivité départementale de Mayotte.



ASSURANCE CHOMAGE Xavier Bertrand empiète sur les négociations en cours

DECLARATION DE MAURAD RABHI, SECRETAIRE DE LA C.G.T., EN CHARGE DU DOSSIER DE L'ASSURANCE CHOMAGE

Xavier Bertrand s'est encore illustré ce week end en suggérant de supprimer les cotisations chômage pour les seniors. Ainsi, après la feuille de route du Premier Ministre enjoignant les partenaires sociaux de réduire de 1 % en trois ans le taux des cotisations chômage, soit une ponction de 4 milliards d'euros sur le dos des chômeurs, c'est le ministre du travail qui propose à son tour de réduire le budget de l'assurance-chômage. Alors même que plus de la moitié des demandeurs d'emploi sont déjà exclus du système et que le chômage repart à la hausse !



COMPLEMENTAIRES SANTE Le collectif moins cher que l'individuel

Selon une étude de la Drees (services statistiques des Ministères Sociaux) publiée jeudi 9 octobre, les complémentaires santé souscrites à titre individuel en 2006 sont « nettement » plus chères pour les assurés que celles souscrites par le biais d'une entreprise.



TEMPS DE TRAVAIL La CGT cadres réveille le Medef

Quelques dizaines de manifestants ont « réveillé » mardi matin le Medef pour lui adresser une pétition sur la question du temps de travail, du stress et de l'intensification du travail à l'appel de la CGT des cadres et techniciens (Ugict-CGT).



EDUCATION 80.000 personnes en manifestation à Paris

La manifestation nationale à l'appel de 47 organisations de l'éducation (dont la CGT) a rassemblé 80.000 personnes ce dimanche à Paris, dont évidemment de très nombreux enseignants, mais aussi beaucoup de parents, de lycéens et d'étudiants. Dès ce mercredi, les syndicats d'enseignants et les autres organisations ayant appelé à la manifestation nationale de dimanche à Paris se réuniront pour décider de la suite à donner à cette mobilisation.



JUSTICE Relations tendues entre la Garde des Sceaux et les magistrats

Les récents suicides de mineurs en prison ont une nouvelle fois tendu les relations entre la Garde des Sceaux et les Juges dont les deux principaux syndicats ont appelé à l'action pour le 23 novembre. Le syndicat de la magistrature (SM) et l'USM, Union syndicale des magistrats entendent ainsi protester contre la politique de « reprise en main » et du « tout sécuritaire » de Rachida Dati dont ils veulent dénoncer les dérives de la ministre dans sa relation avec l'autorité judiciaire.

Secrétariat général

Paris, le 20 OCT. 2008

Monsieur le Secrétaire général,

Pour soutenir les territoires concernés par le redéploiement des implantations territoriales des sites du ministère de la défense, le Gouvernement a décidé de leur apporter une aide à la création d'activités et d'emplois. Le plan d'accompagnement arrêté à cette fin inclut un programme de relocalisation de services d'administration centrale et d'établissements publics situés en région parisienne.

Pour le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, le Premier ministre vient de faire connaître sa décision d'implanter :

- à Sourdun, le service d'études sur les transports, les routes et leurs aménagements (SETRA ; 300 agents) d'ici le 31 décembre 2010 ;

- à La Rochelle, l'établissement national des invalides de la marine (ENIM ; 110 agents) d'ici le 31 mars 2010.

Les services statistiques, hors l'institut français de l'environnement (IFEN), du commissariat général au développement durable (153 agents), seront concernés par la création à Metz, d'ici le 31 décembre 2011, d'un pôle statistique de nature interministérielle dont la composition et le périmètre sont analysés par une mission en cours confiée à Jean-Pierre DUPORT et Jean-Philippe COTIS.

Afin d'apporter toutes les précisions nécessaires aux agents concernés sur les modalités de mise en œuvre de ces décisions, j'organise, avec les directeurs et responsables des services concernés, la coordination d'un dispositif spécifique d'accompagnement, qui intègre les volets logistique, immobilier, financier et indemnitaire de ces changements d'implantation.

Monsieur Jean-Marie RECH
Secrétaire général de la FNEE-CGT
263, rue de Paris
Case 643
93516 MONTREUIL CEDEX

Présent
pour
l'avenir

Ressources, territoires et habitants
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

Je souhaite que les consultations avec vos fédérations et les discussions avec les agents concernés se mettent en place dès à présent dans un souci d'écoute, de large concertation et de proximité au regard des situations spécifiques rencontrées.

Je vous informe par ailleurs qu'une information sera faite dans la journée à l'ensemble des agents du ministère, via le Fil-info.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Préfet, Secrétaire général



Didier LALLEMENT



Grenelle, Chômage, Pib,...: Veut-on casser le thermomètre statistique en la délocalisant à Metz ?

LA STATISTIQUE PUBLIQUE EN GREVE... Y COMPRIS CELLE DU MEEDDAT

Vos statisticiens et l'Insee délocalisés à Metz... pour beaucoup d'entre eux

Sans concertation préalable, la Présidence de la République et le gouvernement ont décidé au cours de l'été de créer un « Pôle National de la Statistique Publique » à Metz. Présenté comme une création et un regroupement, ce projet est en fait un démantèlement d'activités déjà existantes, qui prétend compenser la fermeture des casernes de Metz. Ce projet, un véritablement démembrement, a été confirmé publiquement par H. Falco, secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire.

Ce projet concerne le fonctionnement de l'ensemble du Ministère.

Ce projet englobe l'ensemble du système statistique public, c'est à dire l'Insee et les services statistiques des ministères (SSM) tels celui du MEDDAT : le SOeS, formé de l'ex SESP (Transports, Construction-Logement, Diffusion) + l'IFEN + l'Observatoire de l'énergie. Ces services, implantés en région parisienne (170 personnes) et en province, comme l'Ifen à Orléans, regroupent à la fois des agents mis à disposition par l'Insee et des personnels de statut différents : agents du ministères d'implantation du SSM, contractuels,... Le projet en question ne vise pas spécifiquement les agents de l'Insee, mais bien les services statistiques. Ce qui signifie que si le service est délocalisé, ce sont tous les agents du service qui sont délocalisés, quel que soit leur statut.

Des difficultés personnelles pour les gens, une efficacité/qualité du travail fragilisée, un coût accru

Outre les difficultés qu'une délocalisation occasionnerait aux agents et à leur famille, elle mettrait en péril l'ensemble de la statistique publique en changeant le travail et le mode de fonctionnement. Elle coûterait cher financièrement, en temps et en qualité. Les agents de la statistique publique implantés en région parisienne le sont pour des raisons d'efficacité et de qualité : **coordination nationale** du travail en région, **conception et suivi** de systèmes d'information et d'enquêtes (dans les directions opérationnelles des ministères, avec les chercheurs, les partenaires sociaux, ...), **échanges permanents** avec les directions « techniques » des ministères, avec des organismes nationaux et internationaux, **demande de statistiques et d'analyses rapides** et « à façon » au sein des ministères, ainsi qu'avec les **médias** indispensables au débat démocratique.

Une implantation déjà régionale

Les 2/3 du personnel de la statistique publique travaillent en région pour répondre aux besoins d'expertise des territoires, assurer le suivi des enquêtes et faire bénéficier la production statistique de leur connaissance du terrain.

Comité de défense et de promotion de la statistique publique du MEEDDAT

www.sauvonslastatistiquepublique.org

Le Ministre ne nous reçoit pas

La CGT a demandé le 30/9/2008 par courrier au Ministre d'Etat Jean-Louis Borloo de nous recevoir et lui a adressé la motion adoptée à l'unanimité des personnels présents. Nous n'avons toujours pas de réponse !

NOUS SOMMES EN GREVE AUJOURD'HUI 21 OCTOBRE ET NOUS MANIFESTERONS A MATIGNON

SOUTENUS PAR NOS ORGANISATIONS SYNDICALES

(CGT INSEE, CGT EQUIPEMENT ENVIRONNEMENT, SNADIGE-CGC, CFDT, FO, SNE-FSU)

Le système statistique public a pour mission d'éclairer en toute indépendance les grands débats de la société en produisant des chiffres fiables et des études économiques et sociales objectives. **La défense du service statistique public et de son personnel est donc aussi un acte de sauvegarde du débat démocratique.**

Sauvegarder le débat public

C'est pourquoi les agents de la statistique publique, Insee et SSM, parisiens et régionaux, sont mobilisés contre ce projet, assimilant les agents de l'Etat à des pions d'un prétendu « aménagement » du territoire. Nous sommes également solidaires de tous les services, au Meeddat ou ailleurs, concernés par des projets de délocalisation.

Tous menacés ! Au MEEDDAT le SETRA et l'ENIM sont déjà touchés

Au MEEDDAT, nous venons déjà de subir coup sur coup des réorganisations, dont la dernière implique un déménagement qui n'est même pas achevé. Le SETRA (environ 300 personnes) et l'ENIM (120 à Paris) seraient également touchés par une délocalisation. Cette vague de délocalisation ne serait que la première d'une série qui devrait à terme concerner 5 000 agents (10% des effectifs d'Administration Centrale de tous les ministères). Il serait illusoire de croire que les services statistiques seront la seule victime. La RGPP et la loi sur la mobilité des fonctionnaires, avec la possibilité de mettre un fonctionnaire d'office en disponibilité en cas de restructuration, offrent une boîte à outils de choix pour mener et amplifier ce type de délocalisations comme mode de « dégraissage » du nombre de fonctionnaires.

Soutenez notre combat, signez la pétition en ligne

Comité de défense et de promotion de la statistique publique du MEEDDAT

www.sauvonslastatistiquepublique.org



Motion de l'Assemblée Générale des personnels du SETRA du 16 OCTOBRE 2008 adressée à M. PAPINUTTI, DIT

Devant les rumeurs de plus en plus persistantes d'une délocalisation du Sétra en mesure de compensation à la réorganisation de la carte militaire, l'inter syndicale CGT-FO-CFDT du Sétra a été reçue en audience par le préfet Secrétaire Général du MEEDDAT, Mr Didier LALLEMENT, le 30 septembre 2008.

Ce dernier n'a pas voulu confirmer la rumeur ni annoncer une décision qui n'était pas prise et qui ne relève pas de son niveau.

Afin de recueillir une meilleure information l'inter syndicale a demandé une audience auprès du Ministre. Cette audience a été fixée au 22 octobre à 17h30 au Cabinet du Ministre.

Depuis, la rumeur n'a pas été confirmée par le Ministre mais les médias s'en donnent à cœur joie pour nous implanter à CAEN où à PROVINS.

Face à cette attitude désinvolte de la part de ceux qui nous gouvernent, nous profitons de votre présence pour vous présenter notre analyse de la situation **en vous demandant d'être notre porte-parole auprès du DGITM, du Secrétaire Général et du Cabinet du Ministre.**

Tout d'abord, il est important de positionner les missions du Sétra au sein du Ministère. C'est aujourd'hui dans le RST le seul service capable, par sa réactivité et son adaptabilité, de répondre à des commandes urgentes liées à l'actualité, comme par exemple pour l'étude sur les Passages à Niveaux suite aux accidents graves survenus ces derniers mois ou la mission d'assistance à la reconstruction du pont de la Rivière Saint Etienne à la Réunion.

Il est aussi capable d'orienter son activité en fonction des grands thèmes que le Ministère a choisi de porter haut et fort, notamment ceux liés à l'Aménagement du Territoire et au Grenelle de l'Environnement dans sa collaboration avec les collectivités territoriales et aussi les professionnels de la route.

Il suffit par exemple de se référer au travail effectué par une Direction d'Etudes du Sétra sur les autoroutes ferroviaires et maritimes, travail reconnu et distingué par la profession.

Ce projet a été présenté comme majeur et nécessaire par le Ministère en 2006, avec des arguments objectivement solides. Il a mobilisé des énergies considérables pour l'élaboration d'un dossier à la fois scientifique et technique mais aussi logistique. Retirer le Sétra de cette opération consisterait à vider le projet de son sens et représenterait un véritable gâchis.

De plus, les sites militaires qui n'ont pas vocation à recevoir des activités tertiaires vont nécessiter des opérations de réhabilitation très onéreuses.

Une fois de plus, c'est faire peu de cas de l'argent des contribuables.

Reporter les dépenses sur les collectivités territoriales montrerait la volonté de l'Etat de ne pas assumer son propre gaspillage.

Aujourd'hui, le Sétra s'inscrit dans une logique de partenariat étroit avec les acteurs du RST et ceci se traduit par **plus de 4000 visiteurs en 2007** et la délivrance à nos agents de **170 ordres de missions permanents équivalent à environ 6000 déplacements** pour participer à des réunions de travail.

Il faut noter que ces déplacements sont **le plus souvent effectués en transports en commun** et n'occasionnent **aucun frais de déplacement pour ceux concernant l'île de France (utilisation de la carte orange)** et contribuent à l'amélioration du Bilan Carbone de notre site.

En outre, il est indispensable d'intégrer dans la réflexion la situation personnelle des agents, pour qui une délocalisation risquerait d'engendrer, outre un dommage financier, un bouleversement lourd de conséquences dans le quotidien familial.

La volonté aveugle de transférer un service peut certes permettre l'annonce aux élus locaux de l'arrivée d'une coquille pleine d'ETP mais dans la réalité vide d'agents.

Vous conviendrez qu'une décision hâtive et arbitraire n'aurait pour seul résultat que de déclarer la perte pure et simple du Sétra.

Il est donc impératif avant toute annonce d'engager une étude de faisabilité et d'impact financier et d'établir une étude comparative du bilan carbone entre la situation actuelle et celle à venir.

En fait, délocaliser le Sétra cela veut dire :

- ❑ **Priver le Ministère et l'Etat d'un pilier du RST**
- ❑ **Anéantir un projet d'envergure nationale voir internationale**
- ❑ **Priver les collectivités territoriales d'une compétence reconnue**
- ❑ **La non résolution du problème posé par le départ des militaires**
- ❑ **De graves conséquences pour les agents**

NOUS NE SOMMES NI DES ETP NI DES PIONS

**NOUS REFUSONS LA DESTRUCTION DES COMPETENCES
TECHNIQUES DE L'ETAT**

**NOUS DEMANDONS LA TRANSPARENCE SUR LES OPERATIONS
FINANCIERES POUR LE RESPECT DE L'ARGENT DES
CONTRIBUABLES**

En votre qualité de "Directeur de tutelle" du Sétra, nous exigeons **un engagement de votre part** ainsi que de celui du DGITM **pour éviter une situation incohérente économiquement, écologiquement, techniquement et humainement.**

Un refus signifierait un abandon du Sétra et sa condamnation à disparaître.

Communiqué de presse du SNM/CGT (CGT Météo)

Toulouse le 20/10/2008 à 17h00

Rappel de la position du SNM/CGT qui a été communiquée aux assemblées générales :

POSITION DU SNM/CGT

Nous abordons une deuxième semaine de conflit.

La mobilisation est parvenue à un niveau jamais vu dans l'établissement avec, notamment, le blocage du site de Toulouse mais aussi de nombreux centres inter-régionaux.

Ce sont des éléments déterminants et qui ont permis quelques infléchissements sur certains points :

- augmentation du nombre des centres territoriaux prévus (on arrive maintenant à 56 implantations territoriales dont 45 CMT)
- ouverture de postes en CAP
- suivi social personnalisé avec le recours à des surnombres et au volontariat pour tout changement d'affectation.

La position de la CGT est la suivante :

Tout cela est totalement insuffisant au regard de notre plate-forme revendicative.

La RGPP n'est pas entamée et ce sont toujours 131 suppressions de postes qui sont programmées sur trois ans (dont 44 dès 2009).

L'échelon départemental est toujours remis en question conformément à la politique générale d'attaque des services publics en cours.

La CGT réaffirme le bien fondé de la plate-forme revendicative et souhaite la poursuite du mouvement.

Nous proposons donc partout dans les AG

- le vote d'une motion condamnant la RGPP et les dispositions gouvernementales de casse systématique des services publics ;
- la poursuite du mouvement ;
- un débat et des propositions sur des modalités d'action diversifiées et pouvant s'inscrire dans la durée ;
- une mobilisation dans le but de populariser le mouvement et de converger avec d'autres luttes de défenses du service public.

Pour la CGT, il n'y a pas à interrompre la lutte.

L'assemblée générale de Toulouse, ainsi que la majorité des assemblées générales qui se sont tenues en région dans la journée ont très largement voté d'une part la poursuite de la grève pour demain mardi, d'autre part le maintien de l'action à Toulouse. L'AG a voté à l'unanimité moins 4 abstentions une motion condamnant la RGPP et la politique de casse des services publics orchestrée par le gouvernement.

Contacts CGT : cgt@meteo.fr tél : 05.61.07.96.85 ou 06.21.92.51.73



Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (MEEDDAT)
Monsieur Jean-Louis Borloo, ministre d'Etat
246 Bd St Germain
75007 Paris

Montreuil, le 20 octobre 2008

Monsieur le Ministre d'État,

Lors du CTPM du 2 octobre 2008, la CGT a exigé un cadrage national des DREAL tant sur les organigrammes, les missions, que sur les garanties pour les personnels concernés. Vous avez rappelé au cours de cette séance que tous les préfets et préfigureurs déviants au regard des dispositions de la circulaire du Premier Ministre en date du 7 juillet 2008, seraient « recadrés ». A ce jour, les Fédérations CGT de l'Équipement-Environnement et des Finances sont alertées par les syndicats sur une mise en place des DREAL au pas de charge sans dialogue social réel, conduisant à un désordre de schémas variables au gré des préfigureurs des services déconcentrés.

Vous devez, Monsieur le Ministre d'État, mettre un terme à cette situation.

Vous avez souhaité un grand Ministère, le plus grand ministère technique au niveau européen.

Celui-ci ne peut être mis en place sans une construction harmonisée des organigrammes des DREAL sur la base des 5 pôles indissociables du Ministère.

Les Fédérations des Finances et de l'Équipement-Environnement CGT, avec leurs syndicats, vous confirment aujourd'hui l'appréciation très négative sur la méthode employée en Région, notamment en Midi-Pyrénées, pour la mise en œuvre des DREAL.

Les Fédérations des Finances et de l'Équipement-Environnement CGT et leurs syndicats sont porteurs de propositions alternatives et de revendications qui doivent être discutées au niveau national dans le cadre de l'ouverture d'un réel processus de négociations.

Tel est le sens de la présente lettre à laquelle nous ne doutons pas que vous apporterez des réponses, réponses que la CGT portera à la connaissance des personnels.

Veillez croire, monsieur le ministre, à l'expression de notre plus haute considération.

Nicolas BAILLE
Secrétaire général adjoint
Fédération CGT Equipement-Environnement

Christophe DELECOURT
Secrétaire général
Fédération CGT des Finances



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Note explicative et démarche revendicative concernant la RGPP et la circulaire FILLON du 7 juillet 2008 sur l'organisation de l'administration départementale de l'Etat

Il y a urgence à peser sur la mise en place des directions départementales

Le groupe confédéral « Politiques publiques », dont la Fédération est partie prenante, ainsi que l'espace Syndicalisation & Société de la CGT ont élaboré une Brochure (jointe ci-après) concernant la Révision générale de politiques publiques (RGPP) intitulé : « *Pour l'amélioration des services publics de proximité, d'autres choix que la révision générale des politiques publiques s'imposent* ».

Cette Brochure, qui se veut pédagogique, a pour « ambition » d'expliquer dans une première partie la RGPP et la démarche de la CGT et dans une deuxième partie d'apporter des éléments pour impulser un débat public.

Cette RGPP est à mettre également au regard de la circulaire FILLON du 7 juillet 2008 sur l'organisation de l'administration départementale de l'Etat. Pour le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (MEEDDAT), l'une des conséquences est la constitution de directions départementales des territoires (DDT). Les DDT regrouperont les DDEA (fusion Equipement et Agriculture) avec les services Environnement des préfectures.

Tout comme la RGPP, la Fédération a dénoncé dès sa parution cette circulaire dans un communiqué en date du 9 juillet (joint ci-après).

Cependant, force est de constater que les décisions se mettent en œuvre.

Le Gouvernement a d'ailleurs établi le 28 juillet 2008 un *Guide concernant la réforme de l'administration départementale de l'Etat* : « *Eléments de méthode pour la mise en œuvre de la 1er phase (juillet - novembre 2008)* » (consultable sur le site de la fédération à l'adresse suivante : http://www.equipement.cgt.fr/IMG/GuideSGG_Reforme_depart_Etat.pdf).

Ce Guide constitue la base des « éléments complémentaires de méthode » à l'intention des préfets de région et de département annoncée par la circulaire FILLON du 7 juillet pour leur permettre d'engager le processus de la réforme de l'organisation départementale de l'Etat et pour nous la constitution de DDT.

Nous avons attiré l'attention sur le fait que le Guide prévoit une « concertation » avec les organisations syndicales.

Aussi, la Fédération avait invité l'ensemble des militants à participer aux différentes consultations (Préfet, CTP,...) afin de porter nos revendications.

A ce jour, les consultations sont déjà engagées y compris avec les préfets mais il s'avère qu'un certain nombre de ces derniers prônent une réorganisation visant à affaiblir les ministères.

Il est impératif de ne pas laisser faire !

Soyons clairs, la Fédération encore une fois est opposée à la RGPP et la Circulaire du 7 juillet mais dans le même temps nous devons créer les conditions afin que notre ministère « conserve » des services déconcentrés en région et département.

Si nous (Cgt) n'intervenons pas, à terme, le niveau départemental sera sacrifié sur « l'hôtel de la préfecture » ! Et ensuite

Le 6 mars dernier, 10 000 agents du MEEDDAT ont défilé à Paris pour exiger des moyens, des effectifs et des services déconcentrés (région et département) propre au ministère et plus largement pour la défense du service public de l'équipement, de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

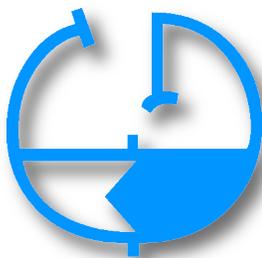
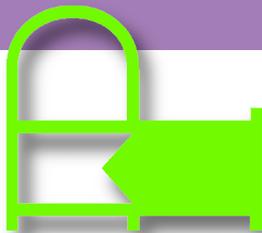
La Fédération est consciente que les personnels sont aujourd'hui dans l'attente voire le désarroi : décentralisation – transferts, mise en place d'un nouveau ministère, RGPP, réorganisation de l'Etat (circulaire du Premier ministre), délocalisations, projet de loi « mobilité », etc..... Et tout ceci sur fond de crise financière et de baisse du pouvoir d'achat.

Mais dans le même temps, le 26 juin dernier aux élections pour le Comité technique paritaire ministériel, les personnels ont voté massivement et ont placé la CGT comme première organisation syndicale du MEEDDAT. Ceci, constitue une condamnation claire des politiques actuelles et par conséquent un encouragement et une obligation pour faire aboutir nos revendications.

Aussi, la Fédération CGT revendique, en plus des directions régionales, des directions départementales opérationnelles garantes d'une cohérence des politiques publiques du ministère sur l'ensemble du territoire.

Ensemble, pesons pour l'avenir des missions et services de notre ministère !

**POUR L'AMÉLIORATION
DES SERVICES PUBLICS
DE PROXIMITÉ,
D'AUTRES CHOIX
QUE LA RÉVISION
GÉNÉRALE DES
POLITIQUES PUBLIQUES
S'IMPOSENT**



*Une force
à vos côtés*

www.cgt.fr

L'Etat engage la révision générale des politiques publiques (Rgpp) : il réorganise dans tous les territoires ses services publics. Une réorganisation qui s'inscrit dans une véritable régression. Beaucoup d'inquiétudes légitimes se manifestent parmi les usagers, les salariés, les personnels sur le rôle et la place des services publics demain dans les territoires : école, transports, emploi, santé, culture, protection du consommateur, environnement, aménagement du territoire...

En effet, les suppressions massives d'emplois, les baisses de crédits publics accélèrent le désengagement de l'Etat, la fermeture des services publics de proximité et l'abandon de nombreuses missions publiques.

Les organisations syndicales sont actuellement convoquées par les préfets pour une réunion d'information et de concertation sur la réorganisation territoriale de l'Etat. La CGT considère cette procédure *en catimini* très insuffisante. Elle exige une vraie consultation des salariés, leur permettant d'exprimer leurs besoins et d'intervenir sur ces questions essentielles qui sont autant de choix de société.

Des débats sont d'ores et déjà organisés en région rencontrant une large participation : pour une politique de santé répondant aux besoins des populations autour du devenir de l'hôpital de Carhaix, pour la défense des trésoreries en Midi-Pyrénées... La CGT est partie prenante de ces débats publics y apportant sa contribution. Plus qu'une information des organisations syndicales sur les réorganisations administratives, il faut donc gagner une consultation et une capacité d'intervention des salariés et de leurs organisations syndicales sur les différentes politiques publiques.

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Président du Conseil régional vient de saisir le Conseil économique social régional sur l'impact de la révision générale des politiques publiques en région, au regard notamment des compétences de celle-ci. Notant en effet que « le mouvement de concentration des services de l'Etat » se traduit par la fermeture d'implantations administratives de proximité, il souhaite mesurer les conséquences que ce désengagement va entraîner.

RÉVISION GÉNÉRALE DES POLITIQUES PUBLIQUES : QU'EST-CE QUE C'EST ?

DE QUOI S'AGIT-IL ?

La Révision Générale des Politiques Publiques, décidée par le gouvernement en juin 2007, a été lancée par le Premier Ministre en juillet 2007. L'objectif affiché est de fixer le cadre de l'intervention publique pour le quinquennat et de proposer des actions de modernisation.

La Rgpp s'inspire des réformes d'autres pays, notamment le Canada : dans les années 90, le « plan de revue des programmes » a conduit à la suppression d'environ 15 % des effectifs et à la privatisation de nombreux services publics. Pour autant, la conception canadienne revendique la réforme de l'État comme un processus permanent ; on assiste d'ailleurs aujourd'hui à une reprise des embauches dans la Fonction publique.

QUELLE FORME PREND-ELLE ?

Elle consiste, à partir d'audits réalisés dans tous les ministères (le plus souvent par des cabinets privés), à passer en revue l'ensemble des missions et leurs organisations.

Les travaux de révision portent à la fois sur les périmètres des ministères et sur six grandes politiques d'intervention ne relevant pas seulement de l'État :

- * assurance maladie ;
- * logement ;
- * famille ;
- * développement des entreprises ;
- * emploi et formation professionnelle ;
- * politique de solidarité et de lutte contre la pauvreté.

Quatre chantiers interministériels ont par ailleurs été ouverts :

- * gestion du personnel ;
- * organisation de l'administration territoriale de l'État ;
- * relations entre État et collectivités locales ;
- * simplification des procédures internes.

A noter : le rapport Lambert (relations entre l'État et les collectivités locales) fait partie de la démarche Révision Générale des Politiques Publiques, le rapport Attali s'en revendique.

La Rgpp se traduit également par une remise en cause des garanties collectives des personnels, en particulier du statut général des fonctionnaires. Or, ce dernier est garant de droits pour les usagers, comme la neutralité, l'impartialité, l'égalité de traitement... Pour la CGT, tout au contraire, la priorité est d'étendre ces garanties collectives à tous les agents des services publics fonctionnaires ou non titulaires.

Les mesures issues du diagnostic

Plus de 300 mesures ont été listées par le conseil de modernisation des politiques publiques. Elles seront reprises dans la loi de programmation budgétaire 2009-2011.

Elles concernent tous les ministères et déclinent les réformes déjà annoncées comme par exemple :

- * réforme de la carte judiciaire ;
- * réforme de la défense ;
- * réorganisation du temps scolaire et réforme de l'enseignement professionnel ;
- * loi Logement et rénovation urbaine (Lru).

L'organisation de l'administration territoriale de l'État

Cette réorganisation est la traduction pour l'administration des décisions politiques prises par le gouvernement. Elle vise à adapter l'outil et à restreindre l'intervention publique (y compris au regard des réductions d'effectifs) et modifie le niveau de décision et donc l'espace de dialogue social :

- * le niveau régional est celui de pilotage de droit commun des politiques publiques de l'État sur le territoire (autorité du préfet de région sur celui de département, autorité sur les services déconcentrés de l'État à l'exception des missions éducatives, fiscales et inspection du travail) ;

- * le niveau départemental est celui de la mise en œuvre ;
- * les services de l'État sont regroupés au sein de huit directions au niveau régional et de deux directions au niveau départemental (population et cohésion sociale, territoires).

Focus sur quelques exemples

Le Meeddat (ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire), au motif de rééquilibrer ses activités au bénéfice du développement durable passe de 35 directions d'administration centrale à 7 et abandonne par exemple toute l'activité d'ingénierie publique concurrentielle. Différentes compétences sont regroupées au niveau régional (industrie, environnement, logement, équipement...) et au niveau départemental (équipement, agriculture) en abandonnant certaines missions.

Les restructurations au ministère de la Défense s'inscrivent dans un contexte plus large d'évolution de la stratégie de défense, présentée dans un livre blanc. D'ores et déjà, les fonctions de soutien : administration générale (finances, achats, gestion des personnels), les systèmes d'information et de communication, l'entretien des matériels seront mutualisés voire externalisés pour les fonctions qui ne relèvent pas du « cœur » de métier. Un réseau de 87 bases de défense serait mis en place, remplaçant les 1 857 implantations actuelles. Plus de 51 000 suppressions d'emploi sont affichées : 32 703 militaires, 19 092 civils.

La Rgpp va frapper les services publics territoriaux. Le gouvernement prévoit un véritable corsetage des finances publiques locales. La Dotation globale de fonctionnement (Dgf), principale contribution financière de l'Etat aux collectivités locales, serait « majorée » pour les collectivités « bonnes élèves ». C'est-à-dire celles qui réduisent leur masse salariale, privatisent, précarisent l'emploi, bref celles qui remettraient en cause l'existence même des services publics. La Dgf serait minorée pour les autres, celles qui tentent de répondre aux besoins des populations quels que soient leur âge, leur lieu d'habitation ou de travail ou de condition sociale.

QUELLE DÉMARCHÉ DE LA CGT ?

Des réformes aussi fondamentales méritent que les citoyens, les usagers, les personnels, les élus des collectivités territoriales soient entendus car il y a une forte attente d'une intervention publique plus efficace pour assurer les droits fondamentaux, tout ce qui est indispensable au développement humain, l'éducation, la santé, la culture, le logement, le transport par exemple, pour construire du lien social, répondre aux besoins de solidarité et contribuer à l'efficacité économique au moyen d'une véritable politique industrielle et de recherche. Les politiques publiques en matière d'énergie, d'eau, de transport, de recherche, de communication sont essentielles pour l'activité économique.

Dans leur diversité, les politiques publiques sont représentatives de choix de société et doivent impliquer tous les acteurs au plus près des niveaux de décision et de réalisation. De nouveaux droits doivent donc être ouverts aux salariés à leurs représentants pour démocratiser et évaluer les gestions publiques.

La CGT est disponible pour construire des indicateurs de satisfaction et de qualité des services publics avec les salariés, les usagers. C'est sur de tels indicateurs que devraient se construire les diagnostics et être envisagées les évolutions nécessaires.

La CGT avec les autres organisations syndicales et représentants des usagers demande la mise en place de commissions de modernisation (départementales et régionales) intégrant notamment les représentants des usagers et des personnels) dotées de réelles prérogatives, dont la possibilité de saisine à l'initiative des représentants de l'État, des associations d'usagers ou des organisations syndicales.

Les défis à relever faisant appel à des politiques publiques nouvelles sont multiples. Celles-ci doivent permettre de mieux prendre en compte les évolutions dues à l'allongement de la durée de vie, à la décentralisation avec des exigences plus fortes de solidarité et de cohésion dans et entre les territoires, les besoins d'insertion et de coopération dans la construction européenne et face à la concurrence exacerbée au niveau mondial.

Les nouveaux défis concernent l'organisation du travail même avec les potentialités qu'offrent les technologies de l'information et de la communication.

Cela conduit à considérer de façon nouvelle les questions de garanties collectives et de besoins de qualifications accrues des agents, incluant les salariés précaires. Elles sont indispensables pour répondre aux exigences de notre temps vis-à-vis de l'intérêt général des usagers et du pays. Elles sont une condition pour répondre aux exigences de qualité et d'égalité des citoyens.

Internet et l'informatisation ont été très rapidement introduits dans les services publics. Les agents ont dû se former et maîtriser ses nouveaux outils. Les usagers peuvent désormais trouver beaucoup d'informations ou traiter leurs dossiers en quelques clics. Mais de grandes inégalités d'accès demeurent, notamment sociales ou générationnelles. Les usagers ont de plus en plus besoin d'accueil personnalisé, de solutions d'ensemble aux difficultés administratives qu'ils peuvent rencontrer. Une borne dans une mairie ou une épicerie rurale ou un quartier, cela ne suffit bien évidemment pas.

Partant des attentes des besoins des citoyens des usagers, des personnels, et contribuant à l'intérêt général, l'évolution des services publics et des politiques publiques est une nécessité. L'organisation et la gestion publique doivent être renouvelées et non pas rationnées. Il s'agit de mettre en place des politiques publiques efficaces en lien avec les niveaux territoriaux pertinents, au plus près des citoyens, et sous leur contrôle.

Les exigences vont au-delà de la présence de tel ou tel service public sur tel ou tel territoire, les politiques publiques assurent une forme de redistribution sociale mais aussi de cohérence dans les projets de développement économique avec des politiques fiscales, financières et monétaires adaptées.

En matière de santé publique

La CGT suggère plusieurs propositions : l'organisation, en particulier au niveau de la région, de territoires de santé doit permettre d'évaluer les besoins, de rechercher la qualité et l'égalité d'accès aux soins dans le cadre d'une régulation nationale qui implique élus, professionnels, organisations syndicales, associations, État, Sécurité sociale. La CGT considère que la réorganisation de l'offre de soins doit être une question de démocratie et de proximité. Les citoyens, les usagers et agents sont appelés à intervenir sur l'efficacité et l'amélioration du système de soins.

En matière d'éducation

Il faut une vraie ambition. La réponse doit être autant quantitative (avec les personnels enseignants en nombre suffisant et des équipements modernes) que qualitative pour permettre à tous les enfants d'accéder aux savoirs et aux bagages culturels nécessaires pour former un citoyen du 21^e siècle.

En matière de finances publiques

Les missions du ministère des Finances doivent répondre aux besoins économiques, sociaux, environnementaux et citoyens de la société. La CGT propose la mise en place de maisons et d'hôtels des finances regroupant en un même lieu les différents services, dans le respect de leur pleine compétence, afin d'offrir aux citoyens un service public financier complet, adapté et de proximité. Au-delà des missions traditionnelles, impôts, douanes, trésor, les services de la Direction générale de la Consommation, de la Concurrence et de la Répression des Fraudes de la Banque de France pourraient aussi intégrer ces structures là où cela s'avère nécessaire. La Révision Générale des Politiques Publiques s'inscrit à l'opposé de la démarche CGT : la nouvelle Direction des Finances Publiques issue de la fusion des réseaux Trésor et Impôts, conduira à une concentration de la gestion et du contrôle, dans une logique de rentabilité financière et au détriment des fonctions de conseil aux collectivités locales en particulier.

En matière d'aménagement du territoire

Les missions du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire doivent répondre aux besoins des populations. Pour ce faire, la CGT revendique, en plus des directions régionales, des directions départementales opérationnelles garantes d'une cohérence des politiques publiques du ministère sur l'ensemble du territoire.

Des réformes nécessaires pour financer les politiques publiques

Les Français sont soumis à une pression médiatique sans précédent. Chaque jour les régressions sociales et les coupes claires dans l'emploi et les budgets publics sont opérées au nom de l'équilibre budgétaire et de désendettement de l'État.

La CGT ne nie pas la nécessité de la réduction du déficit budgétaire et de la dette publique, mais conteste les moyens actuels pour y parvenir : la baisse des impôts au profit des plus riches réduit les recettes de l'État. Les aides accordées aux entreprises au nom de l'emploi et de l'investissement alimentent le déficit budgétaire et la dette publique.

La CGT dénonce les inégalités et les injustices creusées qui grèvent les capacités de relance économique. Elle formule des propositions pour promouvoir des politiques publiques favorisant les solidarités entre les générations, le développement des territoires et des populations.

Une nouvelle répartition des richesses créées, qui mette davantage à contribution les profits et les revenus du capital, est juste, nécessaire et possible. C'est dans ce cadre que les ressources pour les services publics doivent être trouvées.

Deux outils sont indispensables à la réalisation de cet objectif :

- * une réforme fondamentale de la fiscalité et du financement de la protection sociale ;
- * la création d'un pôle financier public.

Une réforme fondamentale de la fiscalité

La CGT a formulé des propositions en matière de fiscalité en particulier :

- * ***l'impôt sur les sociétés*** doit être transformé en un outil tourné vers l'efficacité économique et la justice sociale. Il inciterait les entreprises à accroître l'investissement productif, à investir massivement dans la formation et la recherche. Il pénaliserait les stratégies de gestion fondées sur la maximisation des profits et de la valeur actionnariale ;
- * ***la fiscalité locale*** devrait avoir quatre objectifs principaux : diminuer les charges des ménages à faibles revenus ; réduire les inégalités territoriales ; rendre les entreprises plus responsables vis-à-vis de leurs lieux d'implantation ; donner aux collectivités des moyens financiers pérennes. Pour réaliser ces objectifs, l'un des outils principaux serait une réforme de la taxe professionnelle. Nous proposons de la transformer en *un impôt pour l'emploi et le développement solidaire des territoires*.

Une réforme du financement de la protection sociale

La CGT propose d'instituer une double modulation des cotisations sociales, tenant compte à la fois de la part des salaires dans la valeur ajoutée et des comportements des entreprises à l'égard de l'emploi. Cela favoriserait les entreprises qui développent l'emploi et versent de bons salaires, et défavoriserait celles qui détruisent, délocalisent et développent la précarité.

L'ensemble de ces mesures favoriseraient une croissance vertueuse, fondée sur le développement de l'emploi stable et qualifié. Elles permettraient d'augmenter la croissance économique et les revenus, donc les recettes du budget de l'État, des collectivités locales et de la protection sociale, ce qui permettrait de répondre aux besoins sociaux.

La création d'un pôle financier public

Cette seconde proposition est complémentaire à la première.

Nous proposons la création d'un pôle financier public, qui mettrait en réseau la Caisse des dépôts et consignations, Oseo (établissement public, issu de la fusion d'Agence nationale de Valorisation de la Recherche et de Banque de Développement des Pme, chargé dans les régions du financement de l'innovation et des Pme), la Banque de France (notamment pour ses activités liées au développement économique), le Groupe des Caisses d'épargne, la Banque Postale.

Ce pôle financerait un certain nombre de priorités sociales, comme le logement social, le développement durable, le développement des infrastructures des transports, la politique industrielle, les Pme... Ce serait une alternative au déploiement actuel des partenariats publics - privés qui pourraient compromettre la réussite des projets en les soumettant à des exigences de rentabilité équivalentes à celles des marchés financiers.

Cela pourrait se faire en lien avec des fonds pour l'emploi et le développement solidaire des territoires, au plus près des besoins des bassins d'emploi, et sous le contrôle des acteurs sociaux (notamment les organisations syndicales).

La CGT propose d'agir avec tous les salariés, les populations pour des services publics de qualité, répondant à leurs besoins de développement dans tous les territoires, bassins d'emplois et de vie.

Ce document a été élaboré par le groupe confédéral « Politiques publiques »
et l'espace Syndicalisme & Société de la CGT
Case 3-2 - 263 rue de Paris - 93516 Montreuil cedex
Maquette : département Communication de la CGT
mtg 25/09/08
Imprimé par nos soins



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Communiqué

Circulaire Fillon du 7 juillet : mise en cause de l'organisation, des missions et des emplois du MEEDDAT

La Fédération nationale CGT de l'Équipement et de l'Environnement dénonce les décisions prises autoritairement dans le cadre de la Révision générale des politiques publiques (RGPP) avec la circulaire Fillon du 7 juillet 2008. Cette circulaire stipule qu'il n'y aura plus de services départementaux propres aux ministères. Les préfets proposeront au Secrétaire général du Gouvernement de nommer les directeurs départementaux des nouveaux services. Il n'y aura plus de cohérence de la politique ministérielle sur l'ensemble du territoire puisque ce sont les préfets qui décideront des mises en œuvre locales des politiques nationales indépendamment des ministères.

Cette circulaire est à lire au regard des dernières décisions de la RGPP qui prévoit notamment l'interdiction de l'activité d'ingénierie publique concurrentielle. Des inquiétudes fortes demeurent également quant au devenir des missions dans le domaine du permis de construire et du permis de conduire.

La CGT a toujours été avec les personnels pour défendre ce ministère et ses missions. Grâce à nos luttes, notamment celle du 6 mars, nous étions parvenus à obtenir des engagements sur l'organisation et les missions du ministère. Aujourd'hui, par cette circulaire, nous constatons le non respect des engagements du ministre d'Etat. Faut-il rappeler que Jean-Louis Borloo, dans le contexte des luttes du début d'année, écrivait le 21 février 2008 : *« Je suis donc aujourd'hui en capacité de pouvoir m'engager sur les orientations d'organisation du ministère suivantes : tout d'abord, le MEDAD continuera de bien disposer de ses propres services déconcentrés, qui mettront en œuvre sur le terrain les politiques du ministre, grâce aux moyens que nous leur déléguons à cet effet, sous la responsabilité de directeurs que j'aurai nommés »*.

Nous avons obtenu le principe du maintien de la gestion des personnels au sein du ministère. La circulaire prévoit cependant la création de plates-formes régionales pour le recrutement, la formation et des bourses d'emplois, ce qui remet en cause le statut des personnels au sein du Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (MEEDDAT).

La CGT entend agir avec les agents pour défendre des politiques publiques attendues par la population notamment dans la suite des décisions du Grenelle de l'environnement que le Gouvernement tarde à mettre en œuvre. C'est bien le MEEDDAT qui est chargé d'appliquer cette politique : lutte contre le réchauffement climatique, nouvelle politique des transports et de l'habitat, prévention des risques, dans le cadre de l'aménagement du territoire.

La CGT porte l'exigence de l'ouverture d'un grand débat public sur ces enjeux de service public pour une mise en œuvre cohérente sur l'ensemble du territoire. Les services territoriaux : régionaux et départementaux doivent relever d'une même logique ministérielle. Pour la CGT, les Directions départementales de l'équipement et de l'agriculture (DDEA) ont vocation à demeurer un service de proximité de plein exercice au service de la population et des élus.

La CGT considère qu'à ces missions doivent correspondre des moyens en emplois aujourd'hui insuffisants. A cette fin, elle demande le remplacement de tous les départs en retraite, la création d'emplois nécessaires pour répondre aux besoins et la formation des agents aux nouvelles missions.

Les personnels viennent, au travers des élections de représentativité du 26 juin 2008, de confirmer la place de la CGT comme première organisation syndicale du MEEDDAT.

Aussi, nous entendons prendre toutes nos responsabilités avec les personnels et nous appelons d'ores et déjà à travailler à une grande mobilisation à la rentrée pour défendre nos services, nos missions et nos emplois.

Montreuil, le 9 juillet 2008

**Le président du comité interministériel d'action sociale
des administrations de l'Etat (CIAS)**

aux collègues pensionnés de l'Etat
(aux bons soins de leur fédération ou de leur syndicat)

Le 7 octobre 2008

Objet : avenir de l'aide ménagère à domicile (AMD)

Madame, Monsieur,
Chèr-e collègue

Il est peu courant que le président du Comité Interministériel d'Action Sociale des Administrations de l'Etat (CIAS) s'adresse à chacun de vous, sous l'égide et par l'intermédiaire de vos fédérations de fonctionnaires ou syndicats respectifs.

La décision de supprimer l'aide ménagère à domicile (AMD) pour les personnes retraitées, à compter du 1^{er} janvier 2009, a été présentée au CIAS par le ministère du Budget, des Comptes Publics et de la Fonction Publique.

L'aide ménagère à domicile (AMD) est l'unique prestation interministérielle d'action sociale destinée aux agents retraités de l'Etat âgés d'au moins 65 ans, faiblement dépendants et ayant besoin d'une aide matérielle, temporaire ou permanente, pour certains actes de la vie courante (préparation des repas, courses, ménage courant, repassage, petit linge, aide à la mobilité...) dans l'objectif d'éviter l'hospitalisation ou l'hébergement en établissement spécialisé.

Les pensionnés de l'Etat ne peuvent bénéficier des dispositifs mis en œuvre par l'aide sociale des autres régimes de retraite. La qualité interministérielle de l'AMD assure donc l'égalité de traitement des pensionnés de l'Etat avec les retraités du régime général, quelle que soit leur administration d'origine.

Les délégations en CIAS des fédérations de fonctionnaires ont unanimement décidé de donner à son président mandat de saisir le ministre et les groupes parlementaires, afin que la loi de finance 2009 continue d'abonder l'AMD. **L'intervention des personnels est indispensable pour réaliser cet objectif. C'est pourquoi je vous invite, en accord et en coordination avec votre syndicat ou votre fédération, à vous adresser à vos élus, député et sénateur, mais aussi vos conseillers généraux, en utilisant le modèle de courrier joint.**

Nous sommes tous conscients de la nécessité d'améliorer les dispositifs permettant de favoriser l'autonomie des personnes le plus longtemps possible : encore faut-il ne pas les supprimer. **C'est un enjeu de solidarité, d'égalité et de justice.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes plus chaleureuses salutations syndicales,

Christophe Barbillat

Nom, Prénom
Adresse

à
M. ou Mme...
Sénateur / Député / Conseiller Général
(à adapter selon le destinataire)

Objet : suppression de l'Aide ménagère à domicile (AMD)

M. ou Mme...,

J'ai appris la décision unilatérale du Ministère de la Fonction Publique de supprimer l'Aide ménagère à domicile (AMD) pour les personnels retraités de l'Etat, à compter du 1^{er} janvier 2009.

Cette prestation concerne 30 000 fonctionnaires retraités, essentiellement des femmes de plus de 80 ans.

L'aide ménagère à domicile (AMD) est l'unique prestation interministérielle d'action sociale destinée aux agents retraités de l'Etat âgés d'au moins 65 ans, faiblement dépendants et ayant besoin d'une aide matérielle, temporaire ou permanente, pour certains actes de la vie courante dans l'objectif d'éviter l'hospitalisation ou l'hébergement en établissement spécialisé.

Les pensionnés de l'Etat ne peuvent bénéficier des dispositifs mis en œuvre par l'aide sociale des autres régimes de retraite. La qualité interministérielle de l'AMD assure donc l'égalité de traitement des pensionnés de l'Etat avec les retraités du régime général, quelle que soit leur administration d'origine.

Cette prestation prend toute sa place dans la politique nationale de prévention de la perte d'autonomie ; elle joue un rôle majeur pour le maintien à domicile des personnes en situation de faible dépendance, retardant ainsi le recours à l'APA départementale, le placement en établissement spécialisé... Sa suppression transférerait cette charge de solidarité aux collectivités territoriales.

Je vous demande d'intervenir à l'occasion du débat parlementaire sur le budget 2009 afin que les financements de la Fonction Publique pour l'AMD soient rétablis.

Je vous prie d'agréer, M. ... / Mme ..., l'expression de mes salutations distinguées.

A ..., le ...

Signature